

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Sous matière :
ENSEIGNEMENT

OBJET :
CONVENTION DE
PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE
DE
CASTELNAUDARY
ET LE LYCÉE
GERMAINE TILLION
DANS LE CADRE
D'UN
ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 17 FEVRIER
2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du lundi 23 Février 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Prèscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine
CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE
LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI,
Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON,
Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Agnès SOULIER,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Michel RATABOUIL,

Absents : Régine SURRE, Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD,
Béranger SERRES.

Secrétaire : Nadia IMEDJADJ.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Etat encourage le développement de l'éducation artistique et culturelle. Au nombre des actions préconisées au sein des établissements scolaires, figure la création d'enseignements optionnels de théâtre, de danse et de cinéma qui doivent désormais s'inscrire dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement.

Ces enseignements artistiques optionnels doivent permettre aux élèves, au-delà des enseignements dispensés, de développer une pratique culturelle par la fréquentation des établissements culturels, par la rencontre des artistes et la découverte des œuvres.

La structure artistique et le lycée s'engagent à assurer jusqu'à 232 heures (à 51 € de l'heure) au titre des interventions pour les enseignements de spécialité : 3h hebdomadaires pour les premières et 2 h hebdomadaires pour les terminales de janvier à juin, puis 4 h pour chaque niveau à partir de septembre 2021 (103 h pour les 1eres, 86h pour les Terminales et le restant

sous forme de stages).

La structure artistique et le lycée s'engagent à assurer 160 heures (à 51 € de l'heure) au titre des interventions pour les enseignements facultatifs : 2 h hebdomadaires pour chacun des trois niveaux.

La structure artistique s'engage à effectuer le suivi budgétaire et assurer les relations contractuelles avec les intervenants.

Les professionnels associés à cet enseignement et employés par la structure sont des artistes et/ou des techniciens du spectacle vivant ou de l'audiovisuel.

A aucun moment la classe n'est laissée sous leur responsabilité.

L'organisation des interventions tient compte du planning professionnel des artistes. Ces derniers doivent être avisés par le lycée en cas d'absence des enseignants. Un déplacement inutile donnera lieu à indemnité.

L'équipe artistique intervient selon le planning déterminé en concertation avec l'équipe pédagogique en respectant les heures d'ouverture du lycée et les emplois du temps des élèves et des enseignants.

Pour cela, Monsieur le Maire propose d'établir une convention de partenariat entre le lycée Germaine Tillion et la Ville de Castelnaudary qui dispose avec le Théâtre des 3 ponts, d'un équipement culturel et d'une programmation de qualité.

Dans ce cadre, la Ville de Castelnaudary s'engagerait notamment à effectuer le suivi budgétaire de ces enseignements artistiques (théâtre) et assurerait les relations contractuelles avec les intervenants.

La mise en œuvre de cette action, dont le coût prévisionnel est estimé à 17 300 €, serait financièrement équilibrée pour la Ville de Castelnaudary, grâce à des subventions sollicitées auprès de la DRAC Occitanie et du lycée Germaine Tillion, conformément au plan de financement ci-dessous.

CHARGES	€	en %	RECETTES	€	en %
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
60 . Achats	0,00 €	0,00%	70 . Recettes propres	0,00 €	0,00%
61 . Services extérieurs	0,00 €	0,00%	74 . Subventions		
			ETAT DRAC OCCITANIE	15 100,00 €	87,28%
62 . Autres services extérieurs	0,00 €	0,00%			
			Autres Etablissements publics		
63 . Impôts et taxes	0,00 €	0,00%	Lycée Germaine Tillion	2 200,00 €	12,72%
64 . Charges de personnel	17 300,00 €	100,00%			
			Contributions volontaires		
			Ville de Castelnaudary	0,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES	17 300,00 €	100,00%	TOTAL RECETTES	17 300,00 €	100,00%

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de conclure la convention de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération et de solliciter des aides et subventions auprès de la DRAC Occitanie et du lycée Germaine Tillion.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;

L'AUTORISE à solliciter des subventions auprès de la DRAC Occitanie et du lycée Germaine Tillion pour financer cette action ;

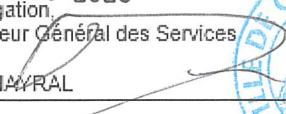
PRECISE que les dépenses liées à cette action seront inscrites au budget de la Ville pour l'année 2026.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

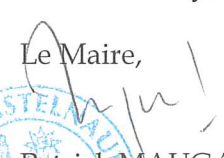
Pour extrait conforme au registre.

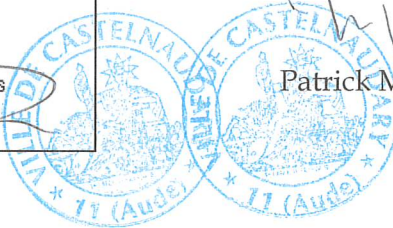
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 03 MARS 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 03 MARS 2026 Par publication le : 03 MARS 2026 Par délégation, Le Directeur Général des Services  Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 23 Février 2026

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

03 MARS 2026

Berthe
Levaut

ID : 011-211100763-20260223-DB202644-DE